



Annulation demande divorce

Par **valinco20**, le **08/04/2011** à **16:59**

Bonjour, est il possible, après avoir demandé le divorce fatigué, et ruiné par plusieurs années de procédure que fait durer la partie adverse, de demander à arrêter la procédure. Qu'en seraient les conséquences ?

Il n'y a que l'ONC et plusieurs incidences de faites pour l'instant.
Merci de vos réponses.

Un désistement d ' instance est toujours possible à tout stade de procédure

Par **Domil**, le **08/04/2011** à **17:11**

incidences ?

Voir ça avec votre avocat

Par **valinco20**, le **08/04/2011** à **20:02**

Ca c'est déjà fait, mais les avocats y trouvent leurs interets car plus la procédure dure, plus vous payez.

C'est le pourquoi de ma question initiale, quand on ne veut plus payer (4 ans de procédure et 5 juges différents : on comprend surement mieux ...)

Par **Domil**, le **08/04/2011** à **21:01**

ça dépend si les deux le veulent aussi